



# BAZIEGE



## Vide Grenier

Organisé par **L'AGE D'OR**

# DIMANCHE

# 07 JUIN 2026

de 9 heures à 18 heures  
Allées Paul Marty

### BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TÉLÉPHONE : .....PORTABLE:.....

Messagerie : .....@..... (si NON enveloppe timbrée obligatoire)

N°IMMATRICULATION du VÉHICULE : .....

Pièce d'Identité :  carte identité  passeport  permis de conduire N° : .....

Délivrée le : / / par: autorité de délivrance  
Joindre copie pièce identité (recto/verso)

Prix emplacement de base 4 mètres	10 €
Nombre d'emplacement	X .....
<b>Total à payer</b>	<b>=.....€</b>

Je joins le paiement en chèque - N°.....Intitulé Banque .....

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **L'AGE D'OR-Baziege**

Je soussigné, M - Mme -\*.....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier qui se déroulera à Baziege le dimanche 07 JUIN 2026, et m'engage à respecter les conditions établies par les organisateurs.

Le ...../...../ 2026 à .....signature :

Vos remarques :

Renseignements Tel: 06 70 28 70 84 / 06 62 64 62 54 - MAIL : [agedor31450@gmail.com](mailto:agedor31450@gmail.com)

Adresse postale : **L'AGE D'OR** Boite N°6, 56 rue Porte d'Engraille – 31450 BAZIEGE



## REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES du Vide grenier (à conserver)

### Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Le **Vide grenier** de BAZIEGE aura lieu le **DIMANCHE 07 juin 2026 de 09 H à 18 H**. Prix : 10 € les 4 mètres

Les inscriptions se dérouleront dès le 28 avril 2026 jusqu' au 01 juin 2026 inclus.

La demande de dossier pour l'inscription se fera soit par téléphone : 06 70 28 70 84 /06 62 64 62 54, soit par mail ([agedor31450@gmail.com](mailto:agedor31450@gmail.com)), ou à retirer à la salle Claude Massol.

Les exposants devront se présenter le dimanche 07 juin 2026 de **6 h 30 à 8h 00** devant les allées Paul Marty, et s'installer à l'emplacement qui leur aura été attribué. Passé ce délai **L'AGE D'OR** disposera de cet emplacement. Aucun véhicule ne sera autorisé sur les emplacements.

**Les exposants sans réservation ne pourront prétendre à aucun emplacement.**

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de contrôler le contenu de tous les emballages avant l'entrée sur le site. En cas de refus **L'AGE D'OR** peut interdire l'accès aux emplacements.

### Article 2 : RESERVATION ET CONDITIONS FINANCIERES :

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet et du paiement intégral, par chèque bancaire à l'ordre de **L'AGE D'OR**. Le dossier complet comprend :

- la fiche d'inscription au recto complétée et signée,
- la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso,
- une enveloppe timbrée à votre adresse si pas d'adresse de messagerie,
- un chèque bancaire correspondant au montant des droits de place libellé au nom de **L'AGE D'OR de Baziege**.

Ce dossier est à retourner ou à déposer à l'adresse suivante :

**L'AGE D'OR - Boite N°6, 56 rue Porte d'Engraille – 31450 BAZIEGE**

Le nombre de places étant limité, tout dossier incomplet sera retourné et ne pourra donner lieu à réservation ni indemnité. Aucun remboursement ni dédommagement ne pourront avoir lieu en cas de : conditions atmosphériques, désistement ou retard le jour de la manifestation.

### Article 3 : EMBLEMENTS :

Les emplacements doivent être respectés dans leurs limites et leur attribution. Ils ne peuvent être échangés, cédés ou vendus sans accord préalable des organisateurs. **L'AGE D'OR** est seul juge quant à la distribution des emplacements. Chaque exposant devra s'assurer de la propreté des espaces et chaussées qui lui sont concédés. Tout pollueur identifié s'expose à une contravention et à d'éventuelles poursuites. Après l'installation de son stand, l'exposant doit libérer les allées et voies de circulation et stationner ses véhicule (s) et remorque (s) sur les seuls emplacements autorisés.

### Article 4 : MATERIEL D'EXPOSITION , PARTICIPANTS AUTORISES:

Les exposants doivent venir avec leurs matériels. Les exposants autorisés sont :

- les particuliers qui vendent exclusivement des objets personnels et usagés (maximum 2 manifestations par an)
- les professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarée,
- les associations qui ne vendent que des objets offerts par des particuliers.

### Article 5 : DOMMAGES SUBIS PAR LES EXPOSANTS :

L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des pertes, vols, dommages ou détériorations subis par les exposants et quelle qu'en soit la cause. Les matériels, objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

### Article 6 : OBLIGATIONS LEGALES ET MORALES DES EXPOSANTS :

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur. En particulier en matière de sécurité : en cas de détention et/ou d'utilisation de produits inflammables, dangereux, stupéfiants, d'armes ou d'animaux, mais également en matière alimentaire et sanitaire. La vente de produits de contrefaçon est strictement interdite. Les exposants devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toute assurance utile. **L'AGE D'OR** décline toute responsabilité concernant la situation juridique et fiscale des exposants.

**L'AGE D'OR** se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que cette exclusion puisse donner lieu au remboursement des sommes versées ou à une quelconque indemnité.

### Article 7 : RESPONSABILITE :

**L'AGE D'OR** décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services des douanes, de police, ou de l'administration fiscale. Il en est de même en cas de mensonges, omissions, tricheries et falsifications des documents des dits exposants.

### Article 8 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La participation à la manifestation du **VIDE GRENIER**, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

[agedor31450@gmail.com](mailto:agedor31450@gmail.com) Siret: 81038310900016